



# FLASH INFO PNC

14 septembre 2019 #253



## RÉUNION AF/HOP

### La filière filiale pérenne

Suite à la dernière réunion, après de nombreux échanges par mail avec la Direction AIR FRANCE, **l'UNAC a rappelé en préambule l'engagement d'AIR FRANCE sur la filière filiale pérenne. Sans un engagement écrit et un calendrier de négociation établi, nous serons dans l'obligation de rentrer en conflit.**

À noter que le **besoin d'AIR FRANCE** est de 1475 PNC d'ici à 2021 soit presque **750 PNC par an !**

L'ensemble des organisations syndicales AIR FRANCE ET HOP étant d'accord pour créer cette filière (auquel il faudra ajouter les syndicats de TRANSAVIA), elles ont demandé une prévision de la gestion des effectifs du Groupe (GPEC) sur 3 ans pour les PNC du Groupe afin de mieux gérer ces mobilités.

### Les PNC postulant en externe

**L'UNAC a également rappelé que le blocage des dossiers PNC postulant à une sélection en externe**, du simple fait de travailler pour HOP en CDI, s'apparentait à de la discrimination à l'embauche et était de fait **illégal**. Nous avons demandé à ce que la Direction cesse immédiatement cette pratique et fasse le nécessaire pour régulariser les dossiers en cours. La Direction AIR FRANCE doit revenir vers nous pour nous tenir informés.

### Aigle Azur

Nous avons abordé l'actualité avec l'offre d'AIR FRANCE, la reprise des PNC AIGLE AZUR et les inquiétudes que cela génère chez les PNC HOP.



La Direction nous affirme que s'il devait y avoir un processus d'intégration des PNC AIGLE AZUR, cela n'aurait pas d'incidence sur la filière PNC HOP.



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>



Les PNC AIGLE AZUR passeraient une sélection (notamment pour vérifier leur niveau d'anglais) et seraient repris en bas de la grille de salaire sur les base d'ORY et CDG.

À noter que l'offre actuelle d'AIR FRANCE de reprise d'AIGLE AZUR est incompatible avec la phase de redressement judiciaire. En effet, lors de cette phase, AIR FRANCE serait obligée de reprendre le personnel avec leur contrat de travail ainsi que les contrats de leasing des avions.

L'offre d'AIR FRANCE ne pourrait être compatible que dans la phase de liquidation judiciaire d'AIGLE AZUR (qui est la deuxième phase si aucun repreneur n'est désigné dans la période de redressement.)

En cas d'absence de repreneur lors de la deuxième phase, l'entreprise est liquidée et les créneaux sont redistribués par le COHOR :

- 50% des créneaux pour les compagnies aériennes présentes sur la plateforme.
- 50% des créneaux pour les compagnies aériennes qui ne sont pas installées sur la plateforme.

C'est cette option qu'AIR FRANCE veut éviter afin de maintenir une position majeure sur ORLY et ne pas se faire encore plus cannibaliser par les low cost qu'à l'heure actuelle (ce qui mettrait HOP et le court courrier AIR FRANCE en danger).

### La filière filiale pour le sureffectif de 60 PNC HOP

Trois départs programmés de **20 PNC** à chaque fois avec le **premier au milieu de l'été 2020**. La Direction propose une entrée sur **long courrier** directement. À noter qu'il faudra que ces entrées sur long courrier **coïncident avec les règles de mobilités des PNC AIR FRANCE**.

**L'ensemble des Organisations Syndicales AIR FRANCE et HOP ont demandé la suppression de la sélection.** Nous travaillons au service de la clientèle AIR FRANCE depuis plus de 20 ans, il serait temps de reconnaître notre professionnalisme !

**L'ensemble des syndicats AIR FRANCE et HOP sont d'accord pour le maintien de rémunération** des PNC HOP bénéficiant de cette passerelle. Plusieurs pistes ont été évoquées au travers d'un positionnement sur la grille de rémunération PNC AIR FRANCE ou d'une prime différentielle mensuelle. **La Direction a une toute autre vision : une prime ONE SHOT payée par HOP au départ de l'entreprise. Bien en dessous de nos attentes...**

**Rendez-vous le 25 septembre pour une réunion qui devrait être décisive !**

**Vous souhaitez plus d'informations ? Vous avez des questions ?  
Vous pouvez nous contacter :**



**Marine TIFFAY**  
06 83 38 56 80

[marine@unachop.com](mailto:marine@unachop.com)



**Rodolphe AUCLIN**  
06 82 01 23 04

[rodolphe@unachop.com](mailto:rodolphe@unachop.com)